

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La crise politique britannique : vers un cabinet travailliste. — Un cabinet Ramsay MacDonald et la politique étrangère de la Grande-Bretagne. — Pourquoi les Anglais éprouvent-ils de l'inquiétude quant à la France? — Les négociations au sujet des réparations. Pourquoi n'aborder pas l'ensemble du problème? — La rentrée parlementaire.

En Grande-Bretagne, les positions paraissent définitivement prises en vue du dénouement de la crise actuelle.

Le gouvernement Baldwin serait renversé le 17 janvier et le roi ferait aussitôt appel au chef du parti travailliste, M. Ramsay MacDonald, qui a déjà un ministère tout prêt.

Ainsi, aucun doute ne semble plus possible quant à l'avènement d'un cabinet travailliste.

Néanmoins cependant que M. Baldwin fait preuve d'une belle obstination : il ne veut pas céder la place sans avoir livré bataille.

Cette tactique, courageuse, ne manque pas d'habileté : elle aura pour effet de fixer exactement l'opinion sur les positions des différents partis.

De cette façon, le peuple britannique verra bien comment se classent les libéraux ; il se rendra compte également comment les travaillistes entendent le fair play parlementaire.

A ce propos, il convient de retenir une indication donnée par le rédacteur diplomatique du *Sunday Times*. Celui-ci affirme que si toute idée de coopération entre les libéraux et les conservateurs est désormais définitivement abandonnée, par contre une entente entre libéraux et travaillistes est en voie de s'établir.

Telles sont les perspectives qui s'offrent à Londres.

★

Pour nous, Français, la question qui importe le plus est celle-ci : quelle sera la politique extérieure du nouveau ministère anglais ?

Au Foreign Office on se plaît à affirmer que le cabinet travailliste ne fera rien d'extraordinaire et qu'il se conduira à peu près comme l'eût fait le cabinet Baldwin.

On précise que M. Baldwin et lord Curzon étaient résolus à retirer de Cologne les troupes britanniques, à ne plus avoir de délégué à la Commission des Réparations et à ne plus envoyer de représentant à la Conférence des Ambassadeurs. Les travaillistes commenceraient par exécuter purement ce programme.

Ces renseignements sont authentiques. Sont-ils véridiques ? Les événements le diront.

En attendant, le *Times* administre au futur gouvernement une leçon de politique extérieure.

Il allègue que le prestige de l'Angleterre a beaucoup baissé sur le continent et que l'attitude de la Grande-Bretagne n'a été comprise ni en France, ni en Allemagne. Dès lors, il invite le cabinet de demain à organiser la revanche diplomatique de l'Angleterre. Et, pour ce faire, il préconise une politique qui :

« ... en rétablissant le respect du Français ordinaire pour la Grande-Bretagne fournirait une nouvelle base d'amitié et servirait ainsi les meilleurs intérêts de la France elle-même. Nous ne pouvons pas consentir à être absents de l'Europe ni à permettre que nos droits et nos intérêts soient ignorés dans toutes ces combinaisons nouvelles. La première tâche de tout gouvernement britannique, maintenant, est de restaurer le prestige britannique en Europe et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir les dangers très sérieux vers lesquels nous allons à la dérive. »

★

Quel danger, serait-on tenté de demander ?

Une importante revue d'Outre-Manche, la *Fortnightly Review*, en donne un tout récemment : elle le situe dans un arrangement éventuel entre la France et l'Allemagne.

L'auteur de l'article, après avoir décrit la France comme un pays formidablement puissant et dangereux, ajoute : « L'Allemagne est à sa merme » Il continue d'ailleurs en ces termes :

« La France a été aussi capable d'organiser un système d'alliances et de relations amicales en Europe, système qui lui permet d'encercler l'Allemagne dans une barrière de fer, de la mer du Nord à la Baltique... Plus loin, nous trouvons la France qui occupe en Syrie une position dominante, entre la Turquie, la Mésopotamie et la Palestine. Dans la Méditerranée occidentale, la France a construit son grand et riche empire africain, qui s'étend sans interruption jusqu'aux rivages de l'Atlantique. »

« Au fond, ce qu'on ne nous pardonne pas Outre-Manche, c'est de compter d'innombrables sympathies en Europe, c'est de ne pas être isolés, de pouvoir exercer la prépondérance dans le concert européen. »

Tout le secret de l'opposition britannique se cache dans l'inquiétude de voir la France assumer l'hégémonie en Europe.

En fait d'hégémonie, les Anglais n'en conçoivent qu'une : la leur ! Celle-là leur paraît toute naturelle, dans l'ordre des choses de ce monde !

Sur ce point, tous les Britanniques sont d'accord.

Pour achever de s'en convaincre, il suffit de lire les lignes suivantes de l'*Observer* qui, en général, est plutôt favorable à l'Entente avec la France. Ce journal écrit :

« Ne nous faisons aucune illusion. La France, avec sa suprématie militaire, avec ses forces aériennes considérables, avec son système d'alliances subventionnées, est plus puissante qu'elle ne l'a jamais été à aucun moment de son histoire depuis Napoléon ; même, à certains points de vue, elle est beaucoup plus puissante que sous Napoléon. Nous n'avons pas affaire aujourd'hui à la Troisième République que nous connaissions avant la guerre. Nous avons en face de nous un nouvel empire militaire extrêmement puissant. Voilà la première chose dont devra se souvenir tout gouvernement britannique. »

« Nous devons, c'est entendu, faire notre possible pour maintenir l'Entente. Toutefois, l'association doit être égale pour tous les intéressés, ou bien elle doit cesser d'exister. »

Ces dernières lignes expriment bien la pensée profonde des Anglais : l'égalité pour tous... à défaut de la suprématie britannique évidemment !

★

Tandis que l'opinion britannique, inquiète, se débat dans l'incertain du lendemain, le gouvernement français s'occupe de répondre à la démarche allemande du 23 décembre.

Un projet d'aide-mémoire a été rédigé au quai d'Orsay.

Il a été approuvé par M. Poincaré et il a été envoyé à Bruxelles, où M. Jaspars aura l'occasion de l'examiner avec M. Theunis.

A vrai dire, cet aide-mémoire français ne fera que répondre, point par point, à l'aide-mémoire allemand du 23 décembre.

Parmi les demandes du gouvernement allemand, demandées qui visaient toutes à reconquérir certains pouvoirs dans les territoires occupés, il en est qui ont déjà reçu une satisfaction partielle et qui continueront d'être prises en considération.

D'autres ne paraissent pas acceptables actuellement.

Certains exigent, par contre, des conversations directes entre les autorités alliées et les autorités locales.

« Tout cela, écrit justement le *Temps*, est un peu aride, et l'on voit se confirmer ce qu'il était facile de prévoir : limitée à une discussion administrative, fiscale ou douanière, la négociation franco-allemande ne peut guère avancer. »

De fait, la France a l'impression qu'on veut lui enlever ses gages, sans lui donner aucune certitude de paiement. L'Allemagne a l'impression qu'on veut l'obliger à reconnaître les faits accomplis, sans lui ouvrir aucune perspective de libération. Ne vaudrait-il pas mieux élargir le débat, ou plutôt l'entamer par une autre extrémité ?

Plus nettement, pourquoi la France et la Belgique n'étudieraient-elles pas avec l'Allemagne tout ce qui se rattache aux réparations ?

Est-ce que l'Allemagne n'en a pas parlé souvent avec l'Angleterre ?

En causant de ces questions avec le gouvernement du Reich, la France aurait toujours soin de respecter les droits des autres créanciers, et aucune décision ne serait prise, sinon dans les formes prescrites par le traité.

L'Allemagne pourrait aussi débattre, chemin faisant, avec la France certains problèmes qui intéressent uniquement les deux pays : par exemple, le problème des relations commerciales. Il faudra bien qu'on arrive à négocier un traité de commerce franco-allemand.

L'heure a sonné désormais de « coudre » et de reconstruire.

★

C'est ce mardi, 8 janvier, que le Parlement fait, de plein droit, sa rentrée en session ordinaire.

Alors que le Sénat vient de voir renouveler les pouvoirs d'un tiers de ses membres, la Chambre, en fin de mandat, se trouve en présence d'un programme de travaux encore considérables, pour les quelques semaines qu'il lui reste à siéger.

Les élections législatives obligeront, en effet, la Chambre à se séparer entre les derniers jours d'avril et les premiers jours de mai.

A la Chambre, le premier soin sera de dresser le programme de ses travaux. Il suffit d'en indiquer les principaux pour se rendre compte de l'importance de la tâche qu'elle a à accomplir en si peu de temps.

C'est ainsi qu'elle tiendra sans doute à terminer la discussion du projet de loi sur les assurances sociales, et aussi à statuer sur le projet relatif à la révision des pensions, modifié par le Sénat. Elle aura également, de toute nécessité, à discuter les projets concernant l'organisation et les cadres de l'armée, et à voter d'autre part le budget des dépenses recouvrables pour l'année 1924, deux douzièmes seulement ayant été accordés jusqu'ici. Enfin d'autres sujets d'ordre politique étaient inscrits à l'ordre du jour de sa session ordinaire — autorisation de congrégations de missionnaires, affectation du séminaire de Saint-Sulpice — sans oublier les interpellations tant sur la politique extérieure qu'intérieure.

Au Sénat, les premières séances de cette session seront principalement consacrées à la validation des pouvoirs de ses nouveaux membres.

M. D.

INFORMATIONS

En Allemagne

Comme suite à l'accord signé dernièrement entre la mission interalliée de contrôle des usines et des mines et le Braunkohlensyndikat, la haute commission interalliée des territoires rhénans, réunie sous la présidence de M. Tirard, vient d'édicter l'ordonnance spéciale, qui abroge toutes les ordonnances spéciales concernant le contrôle de la circulation des combustibles à l'intérieur des territoires occupés, le paiement de l'impôt sur le charbon se trouvant assuré, depuis que toutes les mines des dits territoires ont fait leur soumission.

Le contrôle militaire va reprendre ses travaux

Une note officielle déclare que les opérations de la Commission interalliée de contrôle militaire doivent reprendre le 10 janvier.

M. Von Hoesch serait nommé ambassadeur à Paris

On annonce que M. von Hoesch a été nommé ambassadeur du Reich à Paris. Sa nomination, d'ailleurs prévue, aurait été signée par M. Ebert.

La Chambre grecque élit président M. Venizelos

M. Venizelos a été nommé président de la Chambre par 345 voix sur 385 votants.

Vers un plébiscite

Dans une conférence avec les chefs libéraux, M. Venizelos a dit qu'il jugerait indispensable le plébiscite afin de connaître exactement les sentiments réels du peuple concernant le régime futur, mais le plébiscite devra se faire de telle sorte que les résultats ne pourront être contestés par personne et seront respectés par tous les partis et pour toujours.

Le plébiscite porterait sur les questions suivantes :

1. Pour ou contre la dynastie actuelle ; 2. pour la royauté ou pour la République.

Si le peuple se prononce pour la dynastie, le roi George rentrerait.

La finance anglaise n'aiderait pas à la constitution d'une banque d'émission or.

L'avvenir des Renten-marks est envisagé avec pessimisme à la Bourse de Berlin. M. Schacht a échoué dans ses efforts pour obtenir l'aide de la finance anglaise dans la constitution d'une banque d'émission or.

M. Schacht est rentré à Berlin.

Les rebelles mexicains se seraient emparés du port de Tuxpam

Un télégramme de Mexico annonce que les rebelles se sont emparés du port de Tuxpam, qui est, pour le Mexique, le grand centre d'exportation du pétrole.

Les rebelles prétendent qu'ils sont actuellement en possession de tous les puits pétroliers du pays.

Un attentat manqué contre le palais du Mikado

Une manifestation a eu lieu devant le palais du mikado, où d'ailleurs la famille impériale ne réside pas actuellement.

Un Coréen a lancé une bombe qui n'a pas fait explosion. L'agresseur a été arrêté. Il était arrivé le matin de Shanghai et a été trouvé en possession de trois bombes.

Le Vatican et les diocésaines

A propos d'une information de source française d'après laquelle le Vatican aurait ratifié le statut des associations diocésaines et que la ratification serait rendue officielle dans un document qui devrait être publié dans les premiers jours de la semaine prochaine, au Vatican, on déclare que la solution définitive de la question n'est pas encore mûre et qu'il n'y a donc pas lieu d'envisager la publication imminente d'un document à ce sujet.

Désarmement !..

Le ministère de la guerre anglais a décidé de remplacer tous les vieux fusils Lewis, actuellement en usage dans l'armée britannique, par une nouvelle arme « *browning* », sorte de fusil-mitrailleur, pesant moins de six kilos. Il peut être épaulé par le fantassin, et peut être également fixé sur un trépied. Cet engin qui se refroidit rapidement à l'air, après avoir brûlé 400 cartouches, est de construction des plus simples. Il se compose d'une quinzaine de parties principales. Les chargeurs contiennent 20 à 40 cartouches, selon les cas. L'éjection des douilles se fait automatiquement. 960 cartouches peuvent être brûlées en une minute, et il ne faut pas plus de deux secondes pour changer de chargeur.

A la recherche du Dixmude

Après les dragages réitérés exécutés par les navires français, on a ramené à la surface, à une faible distance de Sciacca, 3.000 mètres de câble téléphonique emmêlés autour d'une ancre et des câbles semblant avoir appartenu à un dirigeable. Une barque est restée ancrée sur le point où cette découverte a été faite. On a la presque certitude que c'est à cet endroit que se trouve l'épave du « *Dixmude* ».

Les grands « Express » aériens anglais

Le ministre de l'aéronautique anglais vient de commander les trois premiers avions géants de la flotte aérienne destinés à relier les différentes parties de l'Empire. Ces machines, entièrement métalliques, seront capables de couvrir la distance de Londres à Malte en un seul vol, à une vitesse de cent milles à l'heure, et même davantage. Ces express aériens seront munis de cuisines électriques, permettant aux passagers de bénéficier de repas chauds durant le voyage.

Deux fois millionnaire, il meurt de misère à l'hôpital

Il y a neuf mois, M. Innes mourait à l'hôpital de Belle-Vue, avec toutes les apparences de la misère. Il ne semblait posséder qu'un costume râpé, une dent en nickel et douze dollars dans sa poche.

L'administrateur découvrit cependant à son hôtel, l'hôtel Mille, pour les sans-travail, dans une vieille valise, cinq carnets de chèques et des reçus de banques prouvant des dépôts de plus de 450.000 francs, ainsi qu'un coffret contenant pour deux millions de valeurs diverses. Son frère et sa sœur, habitant Gréanock, en Ecosse, se partageront l'héritage.

Une décoration méritée

Mme Matusca, concierge de la légation française à Budapest, a été décorée dimanche par le chargé d'affaires français, le comte Robien, sur décret du président de la République française, d'une médaille d'honneur pour avoir empêché, au commencement de décembre, l'explosion d'une bombe placée à la porte du palais de la légation.

Les inventions

M. John Hamill, inventeur irlandais, se rend en Amérique, où il va voir des membres du gouvernement des Etats-Unis, à qui il se propose de vendre une invention sensationnelle, grâce à laquelle il peut arrêter instantanément les magnéto des aéroplanes et des automobiles, à quelque distance que ce soit.

Le War Office britannique, à qui l'invention fut présentée, a refusé de l'acheter, sous prétexte d'économie.

M. Hamill a exposé que l'Allemagne possédait une invention de ce genre, mais qui, jusqu'à présent ne pouvait agir qu'à courte distance. Pour lui, il a trouvé le moyen d'agir à des distances considérables.

Le froid aux Etats-Unis

Un froid des plus rigoureux qui sévit actuellement dans le pays, a causé la mort d'une douzaine de personnes. La région centre-nord des Etats-Unis est celle qui souffre le plus et la température actuelle y est la plus basse qui ait été enregistrée depuis 1905.

Le point le plus froid est Virginie, dans l'Etat de Minnesota, où le thermomètre marque 30°, Fahrenheit au-dessous de zéro.

50.000 dollars à gagner

Un négociant israélite de Boston a offert 50.000 dollars pour un concours à disputer en Europe, au sujet des meilleurs moyens de rétablir la paix dans le monde. Pourront prendre part à ce concours : la France, l'Italie, l'Angleterre.

Le négociant fera participer l'Allemagne à ce concours pourvu que l'on puisse trouver des juges qualifiés pour se prononcer sur les projets qui pourraient être présentés.

La spéculation sur les changes

M. de Lasteyrie, ministre des finances, a poursuivi ses consultations au sujet de la répression de la spéculation sur les changes.

Il s'est entretenu de la question avec ses collègues MM. Colrat, garde des sceaux, et Maunoury, ministre de l'intérieur.

CHRONIQUE LOCALE

ELECTIONS SÉNATORIALES

Nous avions pleinement raison d'avoir la plus grande confiance en la sagesse des délégués sénatoriaux : ils se sont prononcés, par une majorité imposante, pour les trois sénateurs sortants.

Les résultats du scrutin de dimanche nous réjouissent sans réserves. Ils constituent pour le Lot, pour la France et pour la République, une excellente journée.

★

Nous voudrions borner là nos commentaires.

Pourtant comment ne pas préciser deux points d'histoire !

Tout d'abord, il est bien établi que le scrutin de dimanche aura été précédé de multiples manœuvres.

Nous n'en voulons pour preuve que la dernière en date, celle de samedi soir, que, celle-là, s'est étalée avec une... limpidité qui a soulevé l'opposition de l'auditoire.

Nous voulons parler de l'invitation adressée aux « délégués républicains » de provoquer un ballottage au premier tour, pour persuader aux élus du second tour qu'ils étaient bien les élus des « républicains ».

Personne n'a été dupe de cette invite, destinée seulement à étrangler — du moins on l'espérait, — les sénateurs sortants.

Une liste était toute prête pour le second tour.

Sur ce point, nous ne redoutons un démenti de qui que ce soit.

Mais cette manœuvre échoua, tout comme les précédentes.

★

Arrivons au second point d'histoire.

Le 23 décembre dernier, nous écrivions :

« Les sénateurs sortants ont trop le souci de leur dignité pour accepter l'ombre d'un marchandage : ils se refuseront certainement à prendre, surtout en de telles conditions, un engagement quelconque. »

Et nous ajoutions que leur attitude devait être, « aller au scrutin du 6 janvier les mains libres, sans engagement, sans compromission aucune. »

Eh bien, quoi qu'il ait été dit ou même écrit, c'est dans ces conditions de pleine indépendance, les « mains absolument libres », que MM. de Monzie, Loubet et Fontanille se sont présentés aux délégués sénatoriaux.

Dans une affiche, placardée sur les murs de Cahors, nous avons lu, sous la signature des trois sénateurs sortants, la phrase suivante :

« Les sénateurs sortants, « ... ne croient pas devoir, à la dernière heure, répondre aux attaques, injures, mises en demeure, injonctions ou pressions d'où qu'elles viennent. »

« ... ils se sont refusés et se refusent à aliéner leur indépendance. »

Enfin, et comme si les écrits ne suffisaient pas, les délégués sénatoriaux ont entendu samedi soir des déclarations explicites de M. de Monzie, parlant au nom de ses collègues et en son nom propre.

Avec une franchise, avec une loyauté, avec une cranerie auxquelles nous nous en voudrions de ne pas rendre justice, M. de Monzie s'est expliqué sur « le cas Malvy ». »

Il s'est prononcé une fois de plus contre les juges politiques et contre les lois d'exception.

Mais il s'est refusé avec netteté à prendre le moindre engagement à l'égard de demain ; il a trouvé des paroles émouvantes, touchant au tragique, pour affirmer qu'il préférerait connaître la défaite plutôt que subir des chaînes.

Ainsi MM. de Monzie, Loubet et Fontanille sortent les mains libres du scrutin de dimanche.

Nous ne leur ferons pas l'injure de les en féliciter.

Mais félicitons par contre vivement les délégués sénatoriaux d'avoir su déjouer toutes les « combinaisons » trop habilement élaborées.

M. DAROLLE.

EH ! LA ! ATTENTION !

Eh ! là ! les amis qui croyez bien faire en envoyant des cartes de visite à l'occasion du nouvel an, ne vous pressez pas, s. v. p., réfléchissez avant de mettre le carré de Bristol dans ts boîte aux lettres.

Lisez attentivement les décrets, lois, règlements que Notre Dame la Poste a fait imprimer en caractères minuscules, sur tous les calendriers distribués par ses facteurs.

Si pour des raisons multiples et très compréhensibles, vous ne parvenez pas à lire, à vous mettre dans le cerveau, ces décrets, ces règlements, n'hésitez pas, allez à un guichet et demandez des explications à un employé.

Cela en vaut la peine, car voyez ce qu'il en coûte de ne pas savoir affranchir une enveloppe contenant une carte de visite.

★

C'est le *Figaro* qui nous l'apprend.

« Vous recevez une carte de visite sous enveloppe ouverte, affranchie d'un timbre de cinq centimes. Bien que ne comportant que trois mots manuscrits : avec ses amis ou avec ses vœux, cette carte aurait dû être affranchie de quinze centimes. Vous payez donc vingt centimes de double taxe, plus, et c'est là où le scandale commence, un franc à titre d'AMENDE ! »

« Cela est arrivé à un de nos collaborateurs, et le correspondant capable d'avoir insuffisamment affranchi sa carte n'était autre que M. Maurice Colrat, garde des sceaux. »
Et notre grand confrère conclut spirituellement ainsi :
« Si les ministres envoient quelques millions de cartes affranchies ainsi, à l'occasion du Nouvel An, les amendes perçues de la sorte représentent une jolie somme.
« C'est évidemment, leur collègue M. de Lasteyrie qui leur a suggéré cet expédient ingénieux. »

Nous ne voulons pas croire que nos ministres, pour autant qu'ils tiennent à boucler le budget, se livrent à une pareille exploitation de la confiance des amis et des électeurs qui sont si grandement flattés de pouvoir étaler la carte de visite d'un ministre.

Mais Notre-Dame la Poste exagère en infligeant 1 franc d'amende au citoyen qui n'envoie point, mais qui reçoit une carte de visite !

Qu'un méchant sujet s'amuse à envoyer des tas de cartes à des personnes avec lesquelles il vit en mauvaise intelligence, et la caisse de Notre-Dame la Poste se garnira de quelques recettes supplémentaires qui, paraît-il, lui font besoin !

Mais aussi, pourquoi, diable ! tant de règlements, de classifications : cartes simples, cartes contenant 3 mots, 5 mots, etc., et : ce n'est que chichi, casse-tête administratif.

Nul n'est censé ignorer la loi : vraiment, on peut bien ignorer un règlement postal, sans commettre pour cela un délit et sans avoir mérité une amende abusive !

Un règlement simple ne serait-il pas mieux compris par tout le monde, même par les employés ?

Mais si les complications étaient supprimées, que deviendrait la papeterie dans les administrations ?

Dans tous les cas, amis, quand vous enverrez des cartes de visite, consultez... l'affiche, le règlement de la Poste ! Ou si vous n'en croyez, imitez-nous : ne consultez rien et n'envoyez aucune carte de visite. Tant pis si Notre Dame la Poste ne trouve pas son compte à cette grève qu'elle aura elle-même provoquée !

Louis BONNET.

C'EST TROP !

Les journaux ont annoncé que le Gouvernement se préoccupant de la question du pain, avait convoqué au Ministère du Commerce, le Président du Syndicat de la Bourse du Commerce et le Président du Syndicat des farines.

Le Gouvernement leur a demandé de faire tout leur possible pour que la hausse des blés et de la farine soit enrayée.

Le Président du Syndicat de la Bourse du Commerce et le Président du syndicat des farines n'ont pas manqué, à la suite de leur entrevue avec les membres du Gouvernement, de faire part à leurs commettants du vœu exprimé au nom des consommateurs par le Gouvernement.

Jusqu'à ce jour, les fariniers n'ont pas donné de réponse : le prix du blé, de la farine est en hausse.

Et aujourd'hui même, à Cahors, le prix du kilo de pain est fixé à 1 fr. 20.

« Eh bien, quoi qu'en disent les fariniers, les grands manitous des meuneries, cette hausse du prix du pain est abusive, car si l'on en croit des représentants de la meunerie, elle n'a pas atteint encore son maximum. Vraiment, serait-ce vrai ? Et le Gouvernement ne pourrait-il que s'incliner devant la volonté des fariniers ? Certes, non, il faut bien l'espérer : aussi bien le Gouvernement vient de prendre une mesure qui ne manquera pas d'être efficace. »

En effet, un décret contresigné par le Président du Conseil, le ministre des Finances, le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture et qui paraîtra au Journal Officiel, suspend jusqu'à nouvel ordre et au plus tard jusqu'au 1^{er} août 1924, l'application du coefficient de majoration des droits de douane sur les blés.

En conséquence, le droit se trouve abaissé de 14 francs à 7 francs par quintal. Cette mesure est motivée par la hausse des cours des blés qui a suivi elle-même la tension des changes. Le gouvernement a estimé qu'établir un droit sur les blés, cet abaissement des droits pouvait être effectué sans nuire aux intérêts de l'agriculture.

Mais ce n'est pas la seule mesure que le Gouvernement doit prendre s'il veut obtenir un bon résultat.

Si l'abaissement des droits de douane ne suffit pas à enrayer la hausse, il y a une autre mesure à prendre, à savoir la réquisition des blés.

En vérité, l'augmentation du prix du pain est exagérée, parce que les pouvoirs publics ont laissé faire les grands fariniers.

Car ce ne sont ni les agriculteurs, ni les boulangers qui profitent de cette hausse : ce sont les grands fariniers qui établissent les cours.

Et cela, le Gouvernement le sait bien ! C'est pourquoi, il ne saurait hésiter à prendre les mesures nécessaires pour réfréner une hausse dont les effets se feront si durement sentir chez les consommateurs.

Nous sommes à la saison des intempéries, où les maisonnières sont frappées par la maladie, le chômage : c'est bien le moins qu'on n'aggrave pas encore leur misère par une hausse considérable du pain, dont le prix, à dater de ce jour, à Cahors, est fixé à 1 fr. 20 le kilo ! C'est trop !

L. BONNET.

APRÈS L'ÉLECTION

Les élections sénatoriales ont eu lieu, dimanche matin.

Une grande animation n'a cessé de régner sur les Boulevards, dans la rue Maréchal Foch, devant la Préfecture.

Aucune manifestation : paisiblement les délégués se sont rendus à la Préfecture, siège du bureau de vote.

Durant le parcours, ils eurent l'occasion de s'arrêter devant des murs où étaient apposées des affiches électorales.

« Citoyens, disait l'une, nous dénonçons ceci ou cela... »
« Délégués sénatoriaux, proclamait une autre, votez pour le pain à 15 sous... » Mais elle ne disait pas si c'était la livre ou le kilo.

Une autre affiche protestait contre des manœuvres.

Les délégués lurent les affiches : intéressés ou amusés, ils pénétrèrent dans la Préfecture, se rendirent dans la salle du vote et déposèrent dans l'urne leur bulletin.

Aucune affiche, aucune réunion, n'avaient troublé les délégués, puisque sur 564, 95 seulement ne votèrent pas pour les sénateurs sortants.

Ce succès, dans les annales électorales sénatoriales lotoises, est unique. Les élus ont le droit de s'en réjouir.

Peut-être que dans 9 ans, disait un loustic, ils n'auront pas le même succès ! Il y a toujours un loustic qui a le mot pour rire.

Dans 9 ans ! C'est bien loin : on peut voir d'ici là arriver le bon ou le mauvais temps !

A midi, le scrutin sénatorial fut clos : à 1 heure tapante, M. Grimal, président du tribunal civil, qui présidait le scrutin, proclama le résultat.

Inscrits : 593.
Votants : 564.

Ont obtenu : MM. de Monzie : 488 voix.

Fontanille : 473 voix.
Loubet : 469 voix.

MM. Malvy, 27 voix ; Delpont, député, 15 voix ; prince Murat, député, 15 voix ; Delmas, député, 12 voix ; de Valon, 7 voix ; Jouclas, communiste, 6 voix ; Marcel Cachin, communiste, 5 voix ; Antraygues, communiste, 7 voix ; Marly, 1 voix ; Bouat, 4 voix ; Poincaré, 5 voix ; Millerand, 4 voix ; Bénéch, conseiller général, 6 voix ; Gisbert, avocat, 4 voix ; Martin, avocat, 3 voix.

D'autres personnes ont obtenu de une à deux voix.

« MM. de Monzie, Fontanille et Loubet, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés sénateurs du Lot. »

Dans la salle du scrutin où se pressent une foule de délégués, des applaudissements éclatent et les nouveaux élus, très entourés, reçoivent compliments et félicitations.

Le résultat des élections qui ne faisait de doute pour personne a été accueilli avec satisfaction par la population Cadurcienne.

Dès 2 heures, le Boulevard présentait une animation... inaccoutumée : l'intérieur, les terrasses des Cafés étaient archicomblés : commentaient-ils les élections ? Dans certains groupes de consommateurs, — combien rares —, on envisageait l'avenir !...

Dans la plupart des groupes : non. On se félicitait du résultat.

Aussi bien, à 3 heures, quand l'Avenir Cadurcien, l'excellente fanfare municipale joua la « Marseillaise » devant l'Hôtel de Ville provisoire, en l'honneur des trois élus sénatoriaux ; quand M. de Monzie, au nom de ses deux collègues, du haut du balcon, remercia les délégués sénatoriaux de la confiance qu'ils venaient de leur manifester, ce furent des braves chateaux qui éclatèrent, confirmant ainsi la satisfaction éprouvée par le public pour le succès républicain obtenu.

Et cette manifestation de sympathie terminée, la foule qui se pressait devant l'Hôtel de Ville se rendit sur les Allées Fénélon pour assister au concert musical donné par l'Avenir Cadurcien, ce pendant que dans les salons de la mairie, les sénateurs offraient une coupe de champagne aux nombreux amis qui étaient venus les féliciter.

Le renouvellement partiel du Sénat

Voici des renseignements généraux sur le scrutin sénatorial de dimanche.

LES SENATEURS BATTUS

Conservateurs : De Lamarzelle, Plichon.

Républicains : Guilloteaux.

Républicains de gauche : Jonis, Maurin, Foulh.

Républicains indépendants : David, Courrégelouge.

Radicaux socialistes : Masclanis, Noulens, Gustave Rivet, Honoré Leygue.

STATISTIQUE GÉNÉRALE

Les résultats des élections sénatoriales se répartissent ainsi qu'il suit :

Sièges à pourvoir, 115.

Sont élus :

Conservateurs et libéraux : 17 sortants, 0 nouveau.

Républicains : 11 sortants, 5 nouveaux.

Républicains de gauche : 15 sortants, 7 nouveaux.

Radicaux indépendants : 2 sortants, 2 nouveaux.

Radicaux et radicaux socialistes : 41 sortants, 9 nouveaux.

Républicains socialistes : 2 sortants, 2 nouveaux.

Socialistes S. F. I. O. : 0 sortant, 2 nouveaux.

Total : 88 sortants, 27 nouveaux.

Total général : 115.

Taxe du pain

Le Maire de Cahors a pris l'arrêté suivant relatif à la taxe du pain :

Article 1. — A dater du 8 janvier 1924, le pain de consommation courante est taxé dans l'étendue de la commune de Cahors à un franc 175 le kilogramme.

Sont qualifiés « pain de consommation courante » les pains de deux kilos ronds et les pains d'un poids supérieur.

Les boulangers, doivent, sans que l'acheteur en fasse la demande, peser le pain et faire l'appoint du poids s'il y a lieu.

Article 2. — Les pains de deux kilos, longs, seront payés à raison de un franc 20 le kilo et devront peser exactement le poids.

Si des pains ronds sont demandés, le boulanger à défaut de ces pains devra donner des pains longs au prix de un franc 175 le kilo.

Article 3. — Sont qualifiés « pain de fantaisie » tous autres pains d'un poids inférieur à deux kilos. En raison de leur plus grande cuisson et de leur prix de fabrication plus élevé, ces pains seront vendus à la pièce à raison de un franc 20 le kilo. Les pains dits de un kilo devront peser au minimum sept cent cinquante grammes et les pains dits d'un demi-kilo au moins trois cent soixante-quinze grammes.

Article 4. — Si la boulangerie n'est pas approvisionnée en pain de consommation courante, le boulanger est tenu de livrer les pains de fantaisie en les vendant au poids et au prix du pain de consommation courante.

Article 5. — Le présent arrêté annule les arrêtés antérieurs portant fixation du prix du pain.

Article 6. — Il sera notifié à chaque boulanger qui devra en tenir un exemplaire affiché à l'endroit le plus apparent de sa boulangerie.

Article 7. — Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à la loi.

Chambre de Commerce du Lot

Coupages de Monnaie-Papier

Informés des résistances opposées par certains commerçants à accepter les Coupages-Papier de 1 fr. et de 0 fr. 50 des Chambres de Commerce, autres que celles du Lot, nous croyons utile de rappeler que, tant qu'un avis officiel ne sera intervenu, autorisé par le Gouvernement, l'intercirculation des Coupages est de règle.

En conséquence, toutes les Coupages-Papier doivent être acceptés, sauf celles trop détériorées, celles des Chambres de Commerce opposantes : Béziers, — Perpignan, — Libourne, — Amiens, et celles émises par des Villes et la région de la Sarre.

Pour celles détériorées, il y a lieu de les présenter à l'échange contre des jetons métalliques, aux guichets de la Banque de France.

Pour celles des Chambres de Commerce opposantes pour cause de falsification, il y a lieu de les diriger, non pas sur les succursales des Banques de France des villes intéressées, mais respectivement au Secrétariat des Chambres de Commerce de Béziers, — Perpignan, — Libourne, — Amiens, qui en doivent le remboursement.

Enfin, celles admises par des villes, des associations ou la région de la Sarre, doivent être demandées au remboursement aux mairies respectives des villes émettrices.

Nous rappelons, en outre, que la Banque de France de Cahors ayant des approvisionnements suffisants en jetons métalliques, il appartient à tous intéressés du département de s'y approvisionner, en remettant en compensation, autant que possible, les Coupages-Papier les plus usagés.

Société des Etudes du Lot

Séance du 3 décembre 1923

Présidence de M. GRANGIÉ

Sont présents : MM. Grangié, Rames, abbé Sol, Palanc, Rigaudières, Gohé, Becmeur, Monteil, Daynard, Gorse, Girma, St-Marty, Mage, Nicolaï, Crudy, Gaignebet, Labro, Garnier, Gouzeol, Teyssonnières, Billières, Guilhamon, Bergon.

La Compagnie exprime son regret de ne pouvoir aider la Société de Géographie, nouvellement créée en Lettonie, à Riga.

M. Guilhamon signale, de la part de M. l'abbé Foissac, dans un livre sur Jérusalem de M. Dossère qu'un certain abbé de Figeac, nommé Roger, est signalé comme ayant fait le pèlerinage en Terre-Sainte, en 1905.

M. Guilhamon signale également dans le Mercure de France, un article de M. Pierre Viguier sur 2 poètes, Jules Teillier et Moréas, en Bas-Quercy, où il est relaté le séjour des deux amis dans notre région.

M. Laubat, instituteur en retraite à Cahors et M. le Colonel de Montonen, sont admis membres de la Société.

M. l'abbé Cubaynes, vicaire à Carjac, est présenté comme membre correspondant par MM. le chanoine Albe, l'abbé Sol et M. Cambon, professeur au Lycée Gambetta, est présenté comme membre résident par MM. Guilhamon et Bergon.

La Compagnie reçoit avec gratitude l'hommage des superbes eaux-fortes de M. Becmeur, représentant de beaux paysages quercynois, et de l'intéressant ouvrage de M. Lescale, sur le Palais du Quercy.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau :

Sont élus :

Présidents : M. le chanoine Albe et M. Saint-Marty.

Secrétaire général : M. Guilhamon.

Secrétaire des séances : M. Bergon.

Archiviste : M. Girma.

Trésorier : M. Rames.

Membres du Conseil d'Administration : MM. Martin et Combes.

Commission du Bulletin : MM. Billières, Fourastié, Grangié, Gohé, Gorse, abbé Sol.

M. Teyssonnières, relate, à l'occasion de la secousse sismique ressentie, que plusieurs tremblements de terre ont eu lieu au cours des siècles dans notre région, notamment le 17 février 1302, le 30 décembre 1336, en 1426 et le 1^{er} mars 1490, où plusieurs maisons furent renversées à Gourdon, d'après Fouillac et Malleville.

M. St-Marty communique la teneur d'une pièce d'archive, d'un grand intérêt, contenant le récit d'un incident, qui eut lieu en Quercy, au lendemain des guerres de la Fronde.

La châtelaine de Lacapelle-Marival, ayant refusé d'obéir à une décision de justice, s'enferma dans son château, dont on dut faire le siège en règle. Des forces importantes, sur l'ordre de M. de St-Luc, réussirent grâce à l'arrivée d'un canon péniblement apporté, à réduire la résistance de la dame de Lacapelle. Il y eut au cours du siège des morts et des blessés. Après la reddition, des peines sévères et de grosses amendes furent infligées à cette dame bataillonne et à ses gens.

M. St-Marty donne lecture d'une demande de renseignements sur un magistrat de Figeac, en 1830 — d'un jugement sur l'Académie de Montauban, sous l'an XII. — d'une lettre de 1817, d'un ancien sous-préfet de Figeac, sur la campagne électorale en Quercy, — d'un document du 17 avril 1871, au lendemain de la Commune, où on parle de la surexcitation des esprits à Cahors et de la présence de Blanqui dans la prison de notre ville.

Arrestation d'une bande de cambrioleurs

Depuis quelques semaines, des cambriolages étaient commis dans le département, chez de nombreux commerçants de Figeac, de Gourdon, de Cahors.

Jusqu'à ce jour, les enquêtes n'avaient pas abouti, et c'est ainsi que les vols commis à Cahors chez MM. Delcros et Fénélon, Fauge, notamment, étaient restés impunis.

La police avait l'impression que ces vols avaient pour auteurs des individus composant une même bande bien organisée.

Elle ne se trompait pas. Elle a réussi à capturer quelques-uns de ces malfaiteurs, jeudi, à Figeac, et samedi à Flaugnac (près de Castelnaud-Montrater).

Voici les faits :

Nous avons fait connaître dans de précédents numéros les différents vols commis, d'abord chez deux commerçants de la place Carnot, à Figeac, ensuite en banlieue et tout récemment chez MM. Granier frères, garagistes, avenue de la Gare, à Figeac.

Il nous est possible de donner aujourd'hui quelques détails sur ce dernier vol qui, dénote de la part de ses auteurs une audace inouïe, si l'on tient compte qu'il a été commis dans un quartier le plus peuplé et le plus fréquenté de la ville.

Le garage en question a, en effet, son entrée principale sur l'avenue de la Gare ; sa fermeture pendant la nuit comporte des volets en bois retenus par une tringle en fer qui, elle-même, se trouve fixée par des clavettes.

Profitant sans doute de l'obscurité qui se produisit après le passage des derniers trains de voyageurs, c'est-à-dire vers trois heures du matin, les malfaiteurs ont pu à leur aise déclaveter la tringle, enlever un volet et, à l'aide d'un diamant briser le verre de la porte d'entrée. Ayant ainsi libre accès dans l'atelier, ils n'eurent qu'à faire leur choix sur les objets et marchandises qui s'y trouvaient. Sans hésiter, ils s'emparèrent de deux bicyclettes neuves, marque Automoto, puis firent main-basse sur des pneus, des chambres à air, des outils neufs, et enfin sur un browning de 8 mm, 5, chargé de balles. Une visite au tiroir-caisse leur a laissé quelque désillusion, car vidé de la veille, il ne contenait que quelques coupures qu'ils s'approprièrent, négligeant d'emporter une tige de plaine d'une valeur de 800 francs, qu'ils n'ont sans doute pas aperçue. Là se bornèrent les exploits des malfaiteurs.

Jeudi matin, en arrivant au garage, MM. Granier constatèrent le vol et prévinrent immédiatement M. Dumas, commissaire de police. Il fut aussitôt procédé à une enquête approfondie par le Parquet, qui s'était rendu sur les lieux ; de nombreux télégrammes et communications téléphoniques furent lancés de divers côtés, pour tâcher de retrouver la piste des malfaiteurs.

Le hasard fait quelquefois bien les choses et en la circonstance on peut dire qu'il a admirablement servi la police.

Un de ces jours, une brave femme domiciliée à Londieu, près Figeac, venait déclarer au commissariat de police qu'elle avait chez elle, depuis huit jours, une bicyclette qu'un jeune homme lui avait laissée en garde jusqu'au lendemain. Etonnée de l'absence prolongée du jeune homme, elle eut quelque soupçon et demanda au commissaire ce qu'elle devait faire de cette bicyclette. On la pria de ne point la livrer à quiconque viendrait la réclamer sans la présence d'un agent de police. Jeudi matin, l'agent Pinquid se rendit à Londieu et apprît que le jeune homme qui avait déposé la bicyclette était venu pour la reprendre le matin à six heures. Invoquant n'avoir pas la clef du local où se trouvait la bicyclette, la brave femme pria le prétendu propriétaire de revenir vers dix heures. Il revint en effet et se trouva en présence de l'agent qui l'invita à le suivre jusqu'au commissariat de police, ce à

quoi il accéda sans difficulté, amenant avec lui la bicyclette.

Interrogé, il avoua faire partie de la bande ayant commis les vols que nous avons relatés et donna même les noms de ses complices. De ses déclarations, il résulte qu'une véritable organisation fonctionnait depuis quelques jours avec mission de mettre à sac plusieurs magasins de la localité.

Immédiatement la brigade mobile de Toulouse fut informée. Des perquisitions furent faites chez un habitant du quartier du Claux, repris de justice bien connu, chez lequel on put saisir des marchandises reconnues comme provenant du vol commis chez M. Maruéjols. L'arrestation de ce personnage, qui faisait l'office de recuteur et se débarrassait de la marchandise en foire, fut aussitôt ordonnée ; elle amena également l'arrestation d'un troisième larron, habitant le même quartier et qui a déclaré remplir les fonctions de cuisinier pour toute la bande.

Enfin, sur des indications bien précises et munie de mandats d'arrêt, la brigade mobile, accompagnée de notre commissaire de police, s'est mise en route samedi matin pour mettre la main sur les deux autres complices, ayant leur domicile dans la région de Cahors.

Entre temps, la présence de l'un d'eux était signalée à Figeac et ce fut encore l'agent Pinquid qui, aidé de quelques renseignements, fut assez heureux de mettre la main sur ce dernier, quelques heures avant le départ du train qui devait rendre sa poursuite plus difficile. Après un interrogatoire succinct et dépouillé de quelques objets et d'une somme assez importante dont il était porteur, il fut écroué au poste de police, en attendant sa comparution devant le juge d'instruction, où se trouvaient à ce moment même les trois premiers.

La bande opéra à Cahors, ainsi que nous l'avons relaté chez MM. Delcros et Fénélon.

Sont-ce les membres de cette bande qui ont commis les vols chez MM. Fauge, garagiste et Pradié, limonadier ? Sur ce point, les jeunes bandits n'ont fait aucun aveu.

Mais les objets volés chez MM. Delcros et Fénélon, ont été retrouvés à Flaugnac, chez le nommé Vérine, âgé de 17 ans, chef de la bande !

Les inspecteurs de la sûreté se rendirent samedi à Flaugnac et furent assez heureux pour rencontrer le nommé Petit, Louis, âgé de 18 ans, d'Angers, demeurant à Cahors, avec sa famille.

Quand les agents de la sûreté pénétrèrent dans la maison de Vérine, Petit qui s'intitule sous-chef de la bande, tenta de résister. Mais deux coups de revolver tirés en l'air par les agents effrayèrent Petit qui se laissa arrêter et commença par entrer dans la voie des aveux.

On retrouva les roues de la bicyclette, un fusil, un couteau volés chez MM. Delcros et Fénélon ; Petit déclara que la motocyclette volée était cachée dans une grotte aux environs de Cahors.

Dans la voiture qui l'amena à Cahors, Petit déclara aux agents avoir un regret : celui de s'être laissé arrêter sans « avoir descendu » les agents.

Effectivement, Petit avait sur lui 2 brownings.

Mais pendant qu'on arrêtait Petit à Flaugnac, Vérine était arrêté à Figeac. Or, Vérine arrivait à peine dans cette localité, venant de Cahors où dans la nuit il avait cambriolé le magasin de chaussures Lescol.

Il était chaussé de souliers volés, et a été ramené à Cahors lundi matin.

Les chaussures volées par Vérine ont été retrouvées dans le local situé au milieu de la 3^e tour du Pont Valentré.

Dimanche, dans la journée, un jeune homme, voyant la porte de ce local ouverte, eut la curiosité de gravir les escaliers qui y accèdent et de pénétrer dans cette salle où il aperçut plusieurs souliers tout neufs.

Il avisa la police qui, en effet, constata que ces souliers provenaient du vol de chez M. Lescol.

L'enquête continue pour connaître tous les méfaits commis par cette bande de cambrioleurs dangereux.

Ainsi sont actuellement sous les verrous : les nommés Vérine, 17 ans, de Flaugnac ; Louis Lalanne, 18 ans ; Drioux Guillaume, se disant marchand forain, demeurant à Figeac, chez lequel on a trouvé un stock important de marchandises volées à Gourdon, chez M. Maruéjols. Drioux était le recuteur de la bande. Il a été déjà condamné pour vol. Enfin, le 4^e est le nommé Louis Petit, 18 ans.

Ces arrestations ont été bien accueillies par les populations qui depuis quelque temps étaient inquiètes au sujet des vols nombreux qui se commettaient dans la région.

On ne peut que féliciter notre actif commissaire de police M. Boudier et les agents de la brigade mobile de Toulouse qui ont fait preuve d'intelligence et d'énergie.

Conseil de préfecture

M. Lescale, conseiller de Préfecture du Lot, est désigné pour remplir, pendant l'année 1924, les fonctions de vice-président du Conseil de Préfecture du Lot. Nos félicitations.

Récompense

M. le Préfet du Lot vient d'attribuer une récompense de 25 francs au jeune Bladou Albert, qui, à Tombebiou (près de Figeac), a abattu, le 14 décembre, un chien atteint de la rage.

Emploi civil

Par arrêté du Préfet de l'Indre, M. Calendini, ex-soldat au 7^e d'infanterie, a été nommé concierge à l'Asile départemental des vieillards de St-Denis (Indre).

AVENIR CADURCIEN

Dimanche, de 3 à 4 heures, l'Avenir Cadurcien a donné sur le kiosque des Allées Fénélon un excellent concert auquel une foule considérable assistait.

Nos jeunes musiciens ont été vivement applaudis.

AVIRON CADURCIEN

Le trésorier informe les membres de l'Aviron Cadurcien qu'il se tiendra à leur disposition tous les soirs de 18 à 19 heures, au secrétariat, Café Tivoli, pour leur permettre de renouveler leur carte.

La carte de l'année 1924 avec photographie sera exigée dimanche, à l'entrée du Stade.

Avis de concours

Un concours sera ouvert le 8 avril 1924 à Toulouse, pour l'admission à l'emploi d'infirmière des Hôpitaux militaires, cadre permanent.

Les candidates devront remplir les conditions suivantes :

1^o Etre Française ou naturalisée Française ;

2^o Avoir 21 ans ou 35 ans au plus ;

3^o Etre de bonne vie et mœurs ;

4^o Etre infirmière diplômée de l'Etat français de l'Assistance publique ou d'une école d'infirmières agréée par le Ministre de la guerre ou avoir servi pendant la guerre, pendant un an, dans les formations sanitaires en qualité d'infirmière ;

5^o Etre physiquement apte à remplir l'emploi d'infirmière sur le territoire, en Algérie, Tunisie ou dans les corps d'occupation extérieurs.

Les candidates pourront prendre connaissance, à partir du 1^{er} janvier des conditions d

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu	Cours du 29 déc.	Cours du 5 janv.
Fonds d'Etat		
3 0/0	53 25	53 05
3 0/0 amortissable	66 50	67 70
3 1/2 0/0	69 20	69 02
5 0/0	58 60	57 75
4 0/0 1917	58 80	58 80
4 0/0 1918	58 60	58 30
5 0/0 1920	80 90	80 60
25 Crédit National 1919	444	433
25 Crédit National 1921	445	437
30 Bons Déc. 6 0/0 1922	470	465
30 Bons Déc. 6 0/0 1923	493	480 50
30 Bons 6 0/0 Jan. 1923	480	471
30 Bons du Trésor 6 0/0	485 75	481 50
30 B. du Tr. 6 0/0 1922	485 75	481 50
30 B. du Tr. 6 0/0 1923	475 25	475

Crédit Foncier		
13 Communales 1879	434 75	435
15 — 1880	453	453
12 — 1891	232	234
13 — 1892	280	280 75
13 — 1893	258 50	257
15 — 1896	278	280
7 50 — 1912	152	150
27 50 — 1920 lib.	408	408
32 50 — 1921 lib.	490	490
30 — 1922 non lib.	479	475
30 — 1922 lib.	479	477
15 Foncières 1879 3 0/0	460	465
15 — 1883 3 0/0	256	259
13 — 1885 2 60 0/0	259	264
14 — 1895 2 60 0/0	278	284
15 — 1903 3 0/0	305	300
7 50 — 1909 3 0/0	151	153
17 50 — 1913 4 0/0	389	385
20 — 1913 4 0/0	389	385
16 50 — 1917 1/2 0/0 lib.	253	250

Ville de Paris		
20 1865 4 0/0	630	630
15 1871 3 0/0	345	341
20 1875 4 0/0	415	415
20 1876	414	412
10 1892 1/2 0/0	205	201 75
10 1894-1896	205	199
10 1898 2 0/0	240	240 75
10 1899 2 0/0	221 50	224
12 50 1904 2 1/2 0/0	243	240 25
11 1905 2 3/4 0/0	334	338
12 1910 2 3/4 0/0	216	210 50
14 1910 3 0/0	214 50	224 75
9 1912 3 0/0	198	197
25 1919 lib.	370	362
28 75 1921 lib.	480	470
30 Decennal 1922	485	471

Valeurs étrangères		
4 0/0 Japon 4 0/0 1905	306 05	338
4 0/0 Japon 4 0/0 1910	227	229
25 Brésil 5 0/0 1909	134	141
25 Brésil 5 0/0 1914	134	141
3 1/2 0/0 Italie 3 1/2 0/0	67	69
Russe consolidé 4 0/0	27 05	27 80
Russe 3 0/0 or 1891-94	19 10	18 80
Russe 3 0/0 or 1896	18	18 70
Russe 3 1/2 0/0 or 1899	19	19
Russe 5 0/0 1906	31 70	31 75
Russe 4 1/2 0/0 1909	22 10	22 75
4 0/0 Serbe 4 1/2 0/0 1909	42 50	44
Turque Dette Ottom.	55 05	56 90
Turque Out. 5 0/0 1914	35 35	36 50

Chemins de fer

30 Est 6 0/0	413	408
25 Est 5 0/0 1852-54-56	483	483
20 Est 4 0/0 1912	302	307
15 Est 3 0/0	274	279
12 50 Est 3 0/0 nouveau	274	279
15 Est 2 1/2 0/0	284	294
15 Est 6 0/0 Ardennes	284	294
15 P.-L.-M. 3 0/0 1855	290	286
15 P.-L.-M. 6 0/0	410	410
15 P.-L.-M. 5 0/0	354	344
15 P.-L.-M. 4 0/0	302	304
15 P.-L.-M. fusion 3 0/0	286	290
15 P.-L.-M. fus. 3 0/0 n.	276 75	280
12 50 P.-L.-M. 2 1/2 0/0	250	250
15 P.-L.-M. 6 0/0 1921	410	417
30 Midi 6 0/0	409 75	404
25 Midi 5 0/0	350	344
20 Midi 4 0/0	281	283
15 Midi 3 0/0	274	277
15 Midi 3 0/0 nouveau	255	253 50
12 50 Midi 2 1/2 0/0	401 50	401
30 Nord 6 0/0 (Série F)	346 75	339
25 Nord 5 0/0 (Série E)	347	339
20 Nord 4 0/0 (Série D)	309	310 50
15 Nord 3 0/0	306	309
15 Nord 3 0/0 Louv. (S.B.)	306	309
12 50 Nord 2 1/2 0/0 (S.C.)	281	282
30 Nord 6 0/0 1921	400	393
20 Orléans 6 0/0	405	405
25 Orléans 5 0/0	312	312
20 Orléans 4 0/0	303	309
15 Orléans 3 0/0	312	312
15 Orléans 3 0/0 1884	275	278 25
12 50 Orléans 2 1/2 0/0 1895	258	250
15 Orléans G.C. 3 0/0 1855	284	290
15 Orléans G.C. 6 0/0 1921	395	391
15 Ouest 3 0/0	288	286
15 Ouest 3 0/0 nouveau	278 50	276 75
12 50 Ouest 2 1/2 0/0	262	257

Train rapide de luxe « Sud-Express »
entre Paris, Bordeaux, Biarritz-Ville et la frontière d'Espagne.

Le train rapide de luxe quotidien « Sud-Express », composé exclusivement de voitures de la Compagnie des Wagons-Lits prend des voyageurs tant à l'aller qu'à retour, sur tout le trajet pour toutes les gares où il s'arrête; il est accessible aux voyageurs de 1^{re} classe moyennant un supplément, fixé sur le Réseau d'Orléans à 12 fr. 15 jusqu'à 250 kilomètres et 24 fr. 25 au dessus de 250 kilomètres; sur le réseau du Midi ce supplément est fixé à 12 fr. 15.

ALLER
Paris-Quai d'Orsay dép. 10 h. 20. — Orléans arr. 12 h. 16. — Tours arr. 13 h. 48. — Poitiers arr. 14 h. 58. — Angoulême arr. 16 h. 32. — Bordeaux-Saint-Jean arr. 18 h. 25. — Biarritz-Ville arr. 22 h. 08. — Irun (frontière) arr. 22 h. 52.

RETOUR
Hendaye (frontière) dép. 10 h. 14. — Biarritz-Ville dép. 10 h. 33. — Bordeaux-Saint-Jean dép. 14 h. 24. — Angoulême dép. 16 h. 15. — Poitiers dép. 17 h. 50. — Tours dép. 19 h. — Orléans dép. 20 h. 33. — Paris-Quai d'Orsay arr. 22 h. 0.

Il est rappelé que ce train continue chaque jour sur Madrid et trois fois par semaine sur Lisbonne. Un service de Wagons-Lits circulant deux fois par semaine dans chaque sens entre Madrid et Algésiras assure les relations les plus rapides sur le Maroc.

Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies. Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications François TeDESCO

39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)
Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gratuitement notre « POCHETTE SPECIMEN » contenant: 1^{er} un numéro du Journal des Ouvrages de Dames; 2^e un numéro de La Femme Chez Elle; 3^e un numéro de Mon Aiguille; 4^e une planche de dessins décalquables au fer chaud.
Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot »
à retourner sous enveloppe affranchie aux Publications François TEDESCO 39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCHETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications: « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom.....
Adresse.....
Date et Signature.....

LES FEMMES DE GOUT
trouvent dans
PARIS-BRODERIE
En vente partout le N° 1 fr.

LES PLUS JOLIS
DESSINS DE BRODERIE
GRANDEUR D'EXECUTION
AVEC DESSINS
Décalquables
AU FER CHAUD
(Procédé Breveté)

Voyages en Portugal
Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay:
Des billets simples et aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes;
a) Pour Lisbonne-Rocio, Porto-Campanha, Guarda, Pampilhosa, Entroncamento et Coimbra, via Fuentès d'Onoro-Villarformoso;
b) Pour Lisbonne-Rocio, Entroncamento, Coimbra et Porto Campanha, via Madrid-Valencia d'Alcantara;
c) Pour Porto-São Bento, via Barca d'Alba.

Durée de validité des billets simples, 9 jours; des billets d'aller et retour individuels, 45 jours.
Train rapide de luxe quotidien « Sud Express » entre Paris-Quai d'Orsay et Lisbonne.

Il est rappelé que les paquebots de la ligne Bordeaux-Maroc de la Compagnie Générale Transatlantique font maintenant escale à Lisbonne; l'attention du public est attirée sur l'intérêt que présente cet itinéraire pour les voyages à destination ou en provenance du Maroc.
Lisbonne est également port d'escale des paquebots de la Compagnie Sud Atlantique à destination de l'Amérique du Sud, en provenance de Bordeaux.

MADAME,
LE PETIT COURRIER DE LA
FEMME CHEZ ELLE
est **GRATUIT**
PUISQUE CHAQUE N°
CONTIENT UN **BON-PRIME**
REMBOURSANT
PLUSIEURS FOIS
LE PRIX D'ACHAT
Le Numéro **0.25**
LE DEMANDER PARTOUT

L'Amérique du Sud
Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargés-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement au port d'embarquement ou à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

Chemins de fer de Paris à Orléans

Extension du service des locations de places dans la plupart des trains rapides et express se dirigeant sur Paris.

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler au Public que, pour la location des places dans les trains, elle a jugé utile d'étendre à un certain nombre de points de son réseau le régime primitivement restreint à quelques grandes gares.

Des tickets garde-place de 1^{re} 2^e et 3^e classe sont ainsi à la disposition des voyageurs dans la plupart des trains rapides et express se dirigeant sur Paris dans les gares de: Agen, Angers, Angoulême, Aury,

Aurillac, Bordeaux-Bastide et Bordeaux-Saint-Jean, Bourges, Brive-Cahors, Châteauroux, La Baule-Escoubac, La Bourboule, Le Croisic, Le Lioran, Le Mont-Dore, Le Poulignac, Libourne, Limoges-Bénédictins, Lorient, Montluçon, Nantes, Orléans, Périgueux, Pornichet, Quiberon, Quimper, Saint-Nazaire, Toulouse, Tours, Vannes, Vic-sur-Cère, Vierzon.

Pour tous renseignements notamment l'indication des trains dans lesquels la location peut être faite, s'adresser aux gares intéressées ou consulter l'indicateur Chaix.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant: A. COUESLANT.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des:
ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le D^r ORTEL
Ancien Extérieur des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit le **PHOSPHODE GARNAL**. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque façon de **PHOSPHODE GARNAL** renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

Le **PHOSPHODE GARNAL** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'anémie et les pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 32.
Prix du façon : 10 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'HIVER (1923-24)

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 6	9 50	19 50	21 15	21 15	22 6
PARIS (Aust.) dép.	22 24	10 2	20 2	21 27	21 27	22 24
LIMOGES (arrivée)	7 50	16 37	2 22	3 32	3 32	7 50
LIMOGES (départ)	4 30 9	16 46	2 30	3 40	3 40	4 30 9
BRIVE (arrivée)	7 22 11 55	18 22	4 12	5 22	5 22	7 22 11 55
BRIVE (départ)	7 41 12 32	16 25	18 35	18 50	4 20 5 29	7 41 12 32
Gignac-Cressensac	8 16 13 7	17 6	19 58	—	—	8 16 13 7
SOULLAC	8 40 13 50	17 32	19 15	20 40	5 2	8 40 13 50
CAZOULES	8 48 13 58	17 40	20 51	—	—	8 48 13 58
La Chap.-d-Mareuil	8 54 14 4	17 46	—	—	—	8 54 14 4
Lamothe-Fénelon	9 4 14 14	17 57	21 15	—	—	9 4 14 14
Nozac	9 14 14 24	18 9	—	—	—	9 14 14 24
GOURDON	9 29 14 40	18 25	21 48	5 30	—	9 29 14 40
Saint-Clair	9 38 14 49	18 35	—	—	—	9 38 14 49
Dégagnac	9 49 15 18	18 48	—	—	—	9 49 15 18
Thédirac-Peyrilles	10 15 11 19	19 2	—	—	—	10 15 11 19
Saint-Denis-Catus	10 11 15 22	19 17	—	—	—	10 11 15 22
Espère	10 20 15 31	19 27	—	—	—	10 20 15 31
Pradines	10 27 15 38	—	—	—	—	10 27 15 38
CAHORS (arrivée)	10 38 15 44	19 39	20 18	6 11	7 12	10 38 15 44
CAHORS (départ)	11 A 51 17 42	20 22	6 16	7 16	7 32	11 A 51 17 42
Sept-Ponts	12 1 17 54	—	—	—	7 43	12 1 17 54
Cieucac	12 15 18 11	—	—	—	7 59	12 15 18 11
Labenque	12 23 18 21	—	—	—	8 9	12 23 18 21
Causade	13 19 19 1	—	—	—	8 47	13 19 19 1
MONTAUBAN arr.	13 35 19 40	21 31	7 29	8 25	9 25	13 35 19 40
TOULOUSE arr.	16 42 22	22 25	8 25	9 17	10 56	16 42 22

A : Ce train a lieu entre Cahors et Montauban, les lundi et samedi.

De Toulouse à Paris par Cahors

	MIXTE	OMNIB.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
TOULOUSE... d.	5	6 30	10 9	13 41	19 43	20 23
MONTAUBAN... d.	6 23	9 43	11	16	20 33	21 13
Causade... d.	7 3	10 24	—	16 42	—	21 39
Labenque... d.	7 49	11 6	—	17 25	—	—
Cieucac... d.	7 45	11 15	—	17 34	—	—
Sept-Ponts... (arr.)	7 50	11 27	—	17 45	—	—
CAHORS... (arr.)	8 7 11 35	11 59	17 53	21 37	22 21	—
Pradines... (dép.)	8 22 13 11	12 3	18 3	21 41	22 25	